

*Notice pour le Chef de la Division des affaires politiques
du Département politique, P. Micheli¹*

DÉLÉGATION ÉCONOMIQUE PERMANENTE

[Berne,] 29 juin 1964

Lors de la réunion de vendredi 26 juin² de la délégation, au point de l'ordre du jour concernant l'aide consortiale suisse à la Turquie³, j'ai signalé aux délégués le cas de notre compatriote, M. Vonmoos⁴, en relevant que le Département politique, sans vouloir lier ce cas à l'aide consortiale et en faire une condition pour son octroi, ne serait pas défavorable à l'adoption d'une solution restrictive concernant ces crédits puisque, jusqu'à ce jour, malgré nos nombreuses démarches, les Turcs n'ont pas montré beaucoup de bonne volonté pour tâcher de trouver une solution au cas Vonmoos.

1. *Notice*: E 2001(E) 1978/84 vol. 1022 (B.31.22.1). *Rédigée et signée par B. Torrione.*

2. *Cf. le Protokoll der Sitzung der Ständigen Wirtschaftsdelegation vom 26. Juni 1964*, E 2001(E) 1978/84 vol. 227 (C.41.110.1).

3. *Sur cette aide consortiale, cf. la notice de H. Hess du 24 août 1964*, dodis.ch/31807; *la lettre de P. R. Jolles à R. Keller du 15 décembre 1964*, dodis.ch/31848; *le PVCF N° 382 du 26 février 1965*, dodis.ch/31849. *Voir aussi doss. E 7110(-) 1975/31 vol. 140 (861.5) et E 7110(-) 1976/21 vol. 129 (861.5).*

4. *Sur ce citoyen Suisse emprisonné en Turquie, cf. la notice de R. Probst à A. R. Lindt du 26 mars 1964*, dodis.ch/31845; *la lettre de R. Probst à W. Fuchss du 1^{er} juin 1964*, dodis.ch/31846; *la notice de R. Probst au Délégué à la coopération technique du 4 novembre 1964*, dodis.ch/31847. *Voir aussi doc. 55*, dodis.ch/31564.

